

## PROCESSUS DE (RÉ)INTÉGRATION ET DE RÉHABILITATION

Durant le congrès de l'*International Corrections and Prisons Association*, le professeur Fergus McNeill a réfléchi aux processus de (ré)intégration et de réhabilitation. Il propose des définitions inclusives, qui ne sont pas uniquement centrées sur le rôle des personnes judiciairisées dans la réussite desdits processus. Selon lui, ce que les agences correctionnelles doivent chercher à redresser, ce n'est pas tant la ou les erreurs par la personne, mais un ensemble de relations sociales brisées.

\* **McNeill, F.** (2018).

Rehabilitation, corrections and society: the 2017 ICPA Distinguished Scholar Lecture. *Advancing Corrections Journal*, 5, pp. 10-20.

\* Fergus McNeil est professeur en criminologie et en travail social à University of Glasgow

### DÉFINITION DE (RÉ)INTÉGRATION

(Ré)intégration : aboutissement d'un processus de réhabilitation durant lequel le citoyen renoue avec sa communauté après avoir (ré)appris et compris les principes de réciprocité envers elle. Deux voies peuvent être empruntées pour enclencher ce processus : la rétribution, soit l'idée de faire perdre quelque chose à la personne qui a commis le crime pour qu'elle rembourse sa dette envers ses victimes et la société, ou la réparation, soit l'idée de l'inviter à faire le bien pour contribuer de manière volontaire au remboursement de ladite dette. Dans les deux cas, la démarche devrait préparer la personne à tisser des relations et participer à sa réhabilitation.

### DÉFINITIONS DE RÉHABILITATION

#### Réhabilitation personnelle :

Solidification de l'identité de désisteur de la personne judiciairisée par l'acquisition et le développement de nouvelles compétences, le renforcement des motivations et l'examen de son système de valeurs.

#### Réhabilitation sociale :

Travail fait par la communauté pour changer sa représentation de ce qu'est un « criminel » afin que la personne judiciairisée retrouve une position en son sein et développe de nouvelles identités.

#### DÉSISTEMENT

#### Réhabilitation judiciaire :

Requalification de la personne judiciairisée en qualité de citoyen par la restauration de son statut juridique. Ce type de réhabilitation concerne davantage les tribunaux et les lois.

#### Réhabilitation morale et politique :

Dialogue durant lequel les citoyens, la société civile et l'État négocient les conditions de rétribution ou de réparation qui leur paraissent justes.